

Délibération n°2025-001

Conseil Académique

Formation plénière
Séance du 4 février 2025

Le Conseil Académique s'est réuni le mardi 4 février 2025, sur convocation du Président de l'Université adressée le vendredi 24 janvier 2025.

Point de l'ordre du jour :

Élection du Président du Conseil Académique de l'université d'Orléans.

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans, notamment leur article 62 ;

VU la proclamation, en date du 5 décembre 2024, des résultats des élections des représentants des personnels aux conseils centraux de l'université d'Orléans, qui ont eu lieu du 2 au 4 décembre 2024 ;

VU la proclamation, en date du 28 novembre 2024, des résultats des élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'université d'Orléans, qui ont eu lieu du 25 au 27 novembre 2024 ;

VU l'arrêté relatif aux candidatures recevables pour l'élection du Président du Conseil Académique, référence DGSSAJE-2025-1 publié sur le site de l'Université d'Orléans le 31 janvier 2025 ;

➤ Premier tour :

Effectif Statutaire :	80
Membres en exercice :	69

Quorum :	Atteint
Membres présents :	49
Membres représentés :	9
Total des votants :	58

Décompte des votes :

Romain ABRAHAM	45
Blancs	12
Nuls	1

En conséquence, M. Romain ABRAHAM est élu Président du Conseil Académique de l'Université d'Orléans.

Fait à Orléans, le 4 février 2025

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.